



HYDROPOTHECARY®



RAPPORT DE GESTION

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

Relation avec les investisseurs

Jennifer Smith

Directrice des rapports financiers et des relations avec les investisseurs

1-866-438-8429

invest@thcx.com

Agent des transferts

Fiducie TSX

1-866-600-5869

TMXEInvestorServices@tmx.com

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société Hydropothecary et de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, « nous », « notre », « nos », la « Société » ou « Hydropothecary ») porte sur le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2018, soit le deuxième trimestre de l'exercice 2018 de la Société (« exercice 2018 »). Il vient compléter les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes annexes pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2018, ainsi que les états financiers audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 juillet 2017, avec lesquels il devrait être lu en parallèle. Nos états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des exigences en matière de rapport de gestion établies par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de la Société sur nos sites Web, au www.thehydropothecary.com ou au THCX.com, ou sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

Certains renseignements figurant dans le présent rapport de gestion incluent des énoncés prospectifs au sens des lois en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « être d'avis que », « projeter », « continuer » ou « objectif », du futur ou du conditionnel ou d'expressions similaires indiquant des résultats ou des événements futurs. Ils incluent notamment des énoncés portant sur les attentes ou les projections, ou qui qualifient d'autres événements ou situations futurs, et ceux portant sur nos objectifs, stratégies, opinions, intentions, plans, estimations, projections et perspectives, y compris les énoncés concernant nos plans et objectifs ou les estimations ou les projections portant sur les actions des clients, des fournisseurs, des concurrents et des autorités de réglementation, ainsi que les énoncés portant sur notre rendement économique futur. Ces énoncés ne sont pas des faits historiques; ils reflètent plutôt l'opinion de la direction au sujet d'événements futurs, dont bon nombre sont par leur nature incertains et indépendants de la volonté de la direction. Nous avons formulé ces énoncés prospectifs sur la base de nos attentes actuelles concernant les événements futurs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur ce que nous jugeons être des hypothèses raisonnables, ces dernières sont assujetties à un certain nombre de risques indépendants de notre volonté, et rien ne garantit que les résultats réels correspondront aux résultats indiqués dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, les risques d'ordre financier; la concurrence; la conjoncture économique en général et les événements mondiaux; le développement de produits; les risques liés aux installations et à la technologie; les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques, y compris les lois fiscales; les risques qui relèvent des activités agricoles; les risques d'approvisionnement; les risques liés aux produits; la dépendance envers la haute direction; le caractère suffisant de la couverture d'assurance et d'autres risques et facteurs énoncés dans nos documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières. On trouvera de plus amples renseignements sur les facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles sous la rubrique « Facteurs de risque ». Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date de ce dernier. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre facteur, sauf si la loi l'exige.

Le présent rapport de gestion est daté du 27 mars 2018.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport de gestion contient certaines mesures de performance non conformes aux IFRS, notamment le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme et la marge brute ajustée. Ces mesures sont définies dans la présente rubrique. Nous employons ces mesures à l'interne pour évaluer notre performance opérationnelle et financière, et pour nous aider à prendre des décisions d'affaires.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Nous sommes d'avis que ces mesures non conformes aux IFRS, lesquelles s'ajoutent aux mesures conventionnelles préparées selon les IFRS, permettent aux investisseurs d'évaluer nos résultats d'exploitation, notre performance sous-jacente et nos perspectives d'une manière semblable à la direction.

Comme il n'existe aucune méthode de calcul normalisée pour ces mesures non conformes aux IFRS, nos méthodes pourraient différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, il pourrait être impossible de comparer directement ces mesures à d'autres portant un nom similaire et utilisées par ces sociétés. Ainsi, ces mesures visent à fournir des informations additionnelles; elles ne devraient pas être prises en compte isolément ni considérées comme des substituts aux mesures de performance préparées selon les IFRS.

Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme comprend les coûts directs associés à la culture, à la récolte et à la transformation des stocks vendus, comme les coûts de la main-d'œuvre, des services publics, de l'engrais, du contrôle biologique, des fournitures générales et des matériaux, du fanage, de la mouture, du contrôle qualité et des essais relatifs aux stocks vendus au cours de la période.

Nous estimons que cette mesure fournit de l'information utile, car elle permet d'évaluer l'efficacité de la production et peut servir de point de comparaison entre la Société et ses concurrents.

Marge brute ajustée

Nous utilisons la marge brute ajustée pour mieux représenter la performance de la période en excluant les évaluations de la juste valeur hors trésorerie requises selon les IFRS. Nous jugeons que cette mesure fournit des informations utiles, puisqu'elle représente la marge brute aux fins de la gestion, établie d'après le coût total de production des stocks vendus, exclusion faite de toute évaluation de la juste valeur requise selon les IFRS. La mesure est calculée en retranchant tous les montants liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs biologiques selon les IFRS, y compris les profits sur la transformation d'actifs biologiques et le coût lié au stock de la récolte terminée vendue, soit la partie évaluée à la juste valeur du coût des stocks (« l'ajustement de la juste valeur du coût ») comptabilisé au titre du coût des ventes.

Nous estimons que cette mesure fournit de l'information utile, car elle permet d'évaluer l'efficacité de la production et peut servir de point de comparaison entre la Société et ses concurrents.

Aperçu de la Société

Notre société a été fondée en 2013 afin de produire du cannabis en vertu du *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* (le « RMFM ») de Santé Canada. En mars 2014, nous sommes devenus le 17^e producteur à obtenir une licence au Canada, et nous avons effectué notre première vente de cannabis médicinal en mai 2015.

Le RMFM a été remplacé par le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (« RACFM ») en août 2016. Notre licence actuelle en vertu du RACFM nous autorise à produire et à vendre du cannabis à des patients médicaux sous sa forme séchée et sous forme d'huile. Elle vient à échéance le 15 octobre 2019, et nous n'avons connaissance d'aucun motif qui pourrait empêcher son renouvellement.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Nous cultivons, transformons et emballons du cannabis médicinal dans nos installations de Gatineau, au Québec. Notre siège social ainsi que nos services de recherche et de développement et nos services de développement de produits sont également situés sur ce site de 143 acres. Nous avons été le premier producteur du Québec à obtenir une licence et sommes le seul producteur d'importance dont le siège social se trouve dans cette province.

Jusqu'à maintenant, nous avons vendu près d'un million de grammes de cannabis médicinal à des milliers de patients partout au Canada qui comptent sur nous pour leur offrir des produits sécuritaires et de grande qualité. En servant ces patients, nous avons acquis une expérience et des connaissances précieuses tout en développant une vaste gamme de produits et en forgeant une marque distincte qui nous positionne favorablement en vue de l'ouverture du marché de la consommation récréative chez les adultes.

Les investisseurs ont vu d'un bon œil notre stratégie et notre exécution, comme en témoignent les 243,6 M\$ que nous avons mobilisés sur les marchés publics depuis juillet 2017, faisant de nous l'une des sociétés présentant la meilleure capitalisation du secteur.

Au 31 janvier 2018, nous comptons environ 101 employés. De ce nombre, 21 personnes sont affectées à la culture et à la récolte; 23 à l'exploitation, à la fabrication et à la transformation; 33 aux services des ventes et du marketing; quatre au contrôle qualité et à la recherche et au développement et 20 aux services administratifs et à la direction.

Nous ne prévoyons pas exercer des activités ni investir, directement ou indirectement, dans une entreprise qui tire des revenus, directement ou indirectement, de la vente du cannabis ou des produits du cannabis aux États-Unis ou dans un autre territoire où la vente du cannabis est illégale en vertu des lois applicables.

Pour en savoir plus sur notre structure organisationnelle, consultez notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 juillet 2017, qui se trouve sous notre profil sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Marché du cannabis au Canada

Selon Statistique Canada, près de cinq millions de Canadiens ont acheté pour 5,7 milliards de dollars de cannabis en 2017, principalement de sources illégales. L'organisme fédéral estime à 7,50 \$ le prix moyen par gramme. Diverses études de marché ont estimé à dix milliards de dollars par année la taille du marché du cannabis au Canada.

Loi visant la légalisation de la consommation récréative chez les adultes – Le projet de loi C-45, *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*, fait actuellement l'objet d'un débat au Sénat. Son adoption est prévue au cours de l'été 2018. Seuls les producteurs détenant une licence seront autorisés à vendre du cannabis sur le marché de la consommation récréative chez les adultes. Au 31 janvier 2018, on comptait environ 90 producteurs autorisés en vertu du RACFM.

La réglementation de la vente en magasin et en ligne de cannabis destiné à la consommation récréative chez les adultes relève de la compétence des provinces et des territoires. Nous nous attendons à ce que la plupart d'entre eux exigent des producteurs autorisés qu'ils vendent la totalité de leurs produits du cannabis aux organismes de contrôle provinciaux et territoriaux, lesquels se chargeront de vendre la marchandise en ligne ainsi que dans leurs propres points de vente ou dans des points de vente privés autorisés.

Au Québec, province de 8,4 millions d'habitants qui représente environ 23 % de la population canadienne, la Société des alcools du Québec (« SAQ ») administrera la distribution et la vente de cannabis destiné à la consommation récréative chez les adultes par l'intermédiaire d'une filiale. La SAQ a fait savoir, en prévision de la légalisation de la consommation récréative chez les adultes, qu'elle comptait d'abord ouvrir 20 succursales qui vendraient du cannabis

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROTHECARY

sur place, et qu'elle prévoyait porter ce nombre à 100 succursales dans les deux ans qui suivront la légalisation. Elle vendra aussi du cannabis en ligne.

Au 27 mars 2018, le Québec comptait cinq autres producteurs de cannabis autorisés, en plus de Hydrothecary : Agri-Médic ASP Inc., Agro-Biotech Inc., Aurora Cannabis Enterprises Inc., IsoCanMed Inc. et Vert Cannabis Inc.

De ces six producteurs autorisés, seule Hydrothecary est actuellement autorisée à vendre du cannabis. Les autres possèdent une licence pour la culture, mais n'ont pas encore l'autorisation de vendre du cannabis à partir de leurs installations.

En Ontario, province de 14,2 millions d'habitants qui représente environ 39 % de la population canadienne, le gouvernement a annoncé qu'il comptait vendre le cannabis à des fins récréatives en magasin et en ligne par l'intermédiaire de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « SOVC »). La SOVC propose un processus d'appel d'offres ouvert dans le cadre duquel les producteurs de cannabis autorisés peuvent envoyer une offre de services en réponse aux appels d'offre qu'elle soumet. Elle tiendra une variété de produits du cannabis dans ses 40 succursales situées dans 29 localités, notamment du cannabis séché, des produits sous forme d'huile et de capsules, des joints déjà roulés, des clones et des semences.

En date du présent rapport de gestion, les organismes de contrôle du cannabis de quatre provinces, soit le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, ont annoncé des ententes d'approvisionnement en cannabis en prévision de la légalisation anticipée de la consommation récréative chez les adultes.

Stratégie d'entreprise

Depuis nos débuts, nous jetons les fondations qui feront de nous un leader sur le marché du cannabis au Canada et nous permettront de servir les patients médicaux et les consommateurs adultes de cannabis une fois la consommation à des fins récréatives légalisée. Nous sommes d'avis que notre réussite au Canada pourrait nous ouvrir la porte du succès à l'échelle mondiale.

Étant donné l'existence de divers règlements encadrant la consommation de cannabis à des fins récréatives partout au Canada, le nombre de producteurs autorisés d'envergure et la capacité de culture limitée à l'heure actuelle, nous estimons que les premières années suivant la légalisation seront déterminantes pour le secteur du cannabis au pays.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous avons pris les moyens nécessaires pour occuper une position de tête dans un territoire, à savoir le Québec, immédiatement après la légalisation, tout en faisant des incursions stratégiques dans d'autres marchés triés sur le volet ailleurs au Canada. En démontrant rapidement l'excellence de notre modèle d'affaires et de nos activités au Québec, nous comptons faire de Hydrothecary un partenaire d'affaires attrayant pour les organismes de contrôle du cannabis au Canada et à l'étranger.

Notre stratégie repose sur trois piliers : le volume, la distribution et la marque. À l'approche de l'ouverture du marché de la consommation récréative chez les adultes, nous nous concentrons sur trois priorités stratégiques :

1. Accroître rapidement notre capacité de production afin de répondre à la demande au cours de l'an 1 (qui commencera autour de juillet 2018) et de l'an 2 (autour de juillet 2019) sur le marché de la consommation récréative chez les adultes au Québec, tout en confirmant notre statut de producteur à faible coût.
2. Mettre sur pied un réseau de distribution de produits à grande échelle au Québec et faire une incursion stratégique dans d'autres marchés canadiens et étrangers soigneusement sélectionnés.



3. Renforcer la notoriété de notre marque en offrant la meilleure expérience client qui soit, ce qui passe par la plus vaste gamme de produits et le plus grand choix de modes de livraison.

Quelle que soit l'activité – la culture, la production, le développement de produits ou la distribution – nous ferons toujours preuve de la même rigueur afin de ne faire aucun compromis sur la qualité et l'innocuité des produits que nous proposons aux patients médicaux et aux consommateurs à des fins récréatives, tout en gagnant et en conservant la confiance de l'ensemble des parties. Cet engagement passe par un respect scrupuleux des exigences strictes de Santé Canada en matière de contrôle qualité, un système de production digne des sociétés pharmaceutiques, une méthode de suivi de la semence à la vente, la réalisation de tests par des tiers indépendants et un système permettant d'afficher en ligne les résultats des tests menés sur nos produits.

Volume

Nous cultivons le cannabis depuis quatre ans et nous estimons que nous possédons aujourd'hui les bons systèmes en vertu du RACFM pour cultiver et produire jour après jour du cannabis de grande qualité.

Nous avons décidé de nous installer à Gatineau, car nous croyons que le Québec offre des conditions idéales pour la production de cannabis, car on y retrouve un approvisionnement abondant en électricité renouvelable à des tarifs concurrentiels, d'importantes ressources hydriques et du personnel compétent.

De plus, nous sommes situés à proximité de deux centres urbains comptant parmi les plus importants au Canada (le Grand Montréal et la région de la Capitale-Nationale), et nous sommes à la frontière des deux plus grands bassins de consommateurs au pays, soit le Québec et l'Ontario.

À l'heure actuelle, la superficie de nos établissements autorisés totalise environ 50 000 pieds carrés. Parmi ceux-ci, on compte notre première serre de 7 000 pieds carrés, notre nouvelle serre de verre d'une superficie de 35 000 pieds carrés, dont la construction s'est terminée en 2017, un nouvel entrepôt, deux laboratoires indépendants et deux immeubles modulaires servant à l'emballage final et au service à la clientèle, qui occupent tous notre terrain de 143 acres. La capacité de production annuelle de ces installations est estimée à environ 3 600 kg de cannabis séché.

En octobre 2017, nous avons entrepris la construction d'une serre en verre courbé à la fine pointe de la technologie d'une superficie de 250 000 pieds carrés, dont l'achèvement est prévu d'ici juillet 2018, et ce, dans le respect de l'échéancier et du budget. Cette nouvelle installation nous permettra de porter notre capacité de production annuelle à 25 000 kg de cannabis séché.

En décembre 2017, nous avons acquis un lot adjacent de 78 acres, sur lequel nous prévoyons bâtir une serre d'un million de pieds carrés. Ce deuxième agrandissement, actuellement en cours, devrait être terminé en décembre 2018, auquel moment notre capacité de production annuelle totalisera environ 108 000 kg de cannabis séché.

Au 31 janvier 2018, le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme s'élevait à 0,97 \$. Bien qu'il n'existe toujours aucune mesure normalisée pour établir le coût au comptant et les stocks par gramme dans le secteur du cannabis médicinal au Canada, nous croyons être l'un des producteurs présentant les coûts les plus faibles, comme en témoigne le coût au comptant moyen pondéré de nos stocks de cannabis séché vendus par gramme. Nos coûts ont constamment baissé grâce aux améliorations que nous avons apportées aux processus de culture et aux économies d'échelle découlant de l'utilisation complète de la nouvelle serre d'une superficie de 35 000 pieds carrés. Nous profitons également de tarifs d'électricité concurrentiels, surtout par rapport aux producteurs établis en Ontario, et de dépenses en capital liées à des projets de construction bien plus faibles à celles associées aux installations intérieures.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Distribution

Comme nous sommes le seul producteur autorisé à avoir élu domicile au Québec, nous avons pour objectif de bâtir une relation d'approvisionnement à long terme avec la société provinciale responsable de la distribution et de la vente de cannabis.

Le 14 février 2018, nous avons annoncé la signature d'une lettre d'intention avec la SAQ relativement à la fourniture de 20 000 kg de produits du cannabis au cours de l'an 1 du marché de la consommation récréative chez les adultes. À notre connaissance, il s'agit du plus important contrat d'approvisionnement anticipé jamais accordé dans la jeune histoire du secteur du cannabis. Nous négocions activement avec la SAQ pour finaliser l'accord définitif visant à approvisionner le marché québécois en cannabis au cours des prochaines années, ce qui comprend notamment le volume prévu dans la lettre d'intention. D'après les lettres d'intention conclues entre la SAQ et cinq producteurs autorisés, nous avons obtenu le volume le plus élevé pour l'an 1, soit environ 35 % des parts de marché, et nous aspirons à demeurer le plus important fournisseur pour les années suivantes.

En ce qui a trait au marché de la consommation récréative chez les adultes, notre priorité absolue pour l'an 1 consiste à servir le marché québécois et à faire une percée stratégique dans d'autres marchés au Canada, notamment en Ontario, afin d'approvisionner ce marché à grande échelle à partir de l'an 2. En concomitance avec nos engagements envers la SAQ et notre incursion sur le marché ontarien, nous entrerons aussi en contact avec les organismes responsables de la distribution et de la vente au détail de cannabis en Alberta et en Colombie-Britannique afin de nous ouvrir à d'autres marchés. D'ici à ce que l'expansion de notre capacité soit fonctionnelle, nous souhaitons nous servir de nos produits innovateurs et primés pour positionner, de façon restreinte, notre marque en magasin et en ligne sur les marchés hors Québec.

Au chapitre de la transformation et de la distribution, nous sommes en train d'accroître notre capacité de façon significative. Notre projet d'agrandissement en cours, dont l'achèvement est prévu en juillet 2018, prévoit la construction d'un centre de transformation, d'emballage et de distribution à la fine pointe de la technologie.

Marque

Nous pouvons compter sur une solide équipe responsable de l'innovation et du développement de produits qui s'affaire à concevoir des produits qui sauront répondre aux besoins des consommateurs, quels que soient leur budget et l'expérience qu'ils recherchent, y compris divers moyens de consommer les produits du cannabis. Cette équipe travaille de concert avec notre service de commercialisation afin de faire connaître nos produits et bâtir la notoriété de la marque dans un environnement très réglementé.

À l'heure actuelle, nous proposons aux patients quatre gammes regroupant plus d'une vingtaine de produits du cannabis médicinal : *Moment du Jour*, du cannabis séché de qualité supérieure, *H²*, du cannabis séché de milieu de gamme, *Decarb*, de la poudre de cannabis activée finement moulue, et *Elixir*, un vaporisateur sublingual d'huile de cannabis médicinal à l'essence de menthe poivrée. Le prix de nos produits de cannabis séché varie entre 3 \$ et 15 \$ le gramme. Les vaporisateurs sublinguaux THC et CBD sont vendus au prix de 69 \$ et de 89 \$ la bouteille de 15 ml. Certains de nos produits ont obtenu la certification kasher.

Decarb et Elixir, deux produits lancés au cours des derniers mois, ont remporté des prix d'excellence. Decarb, une poudre de cannabis, procure une solution de rechange au cannabis à fumer, à vapoter ou à consommer sous forme d'huile. Ce produit est conçu au moyen d'une méthode de séchage brevetée et selon des normes scientifiques précises pour décarboxyler (« *decarb* ») le cannabis dans le but d'en activer les cannabinoïdes (THC et CBD) afin de permettre la consommation par voie orale.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Elixir est le premier vaporisateur sublingual de cannabis autorisé en vertu du RACFM. Vendu dans une bouteille à l'épreuve des enfants, Elixir est un produit à haute teneur en THC, sans fumée et prêt à l'usage. Depuis, nous avons élargi cette gamme de produits en lançant Elixir CBD. Nous sommes les premiers sur le marché à offrir des vaporisateurs d'huile de cannabis à teneur en THC et en CBD.

Decarb a été élu « Meilleur nouveau produit » aux Canadian Cannabis Awards, tandis qu'Elixir a obtenu la troisième place dans cette catégorie et la deuxième place dans la catégorie « Meilleure huile à THC élevé ». Nous avons également remporté la première place dans la catégorie de l'emballage.

À l'heure actuelle, nous procédons à une évaluation globale de notre stratégie de marque en prévision de l'ouverture du marché de la consommation à des fins récréatives chez les adultes. Cet examen servira de base à nos initiatives futures de promotion de l'image de marque, qui s'inscrivent dans un projet ambitieux de lancement de produits misant sur la recherche, l'innovation et le développement.

Création de valeur pour les actionnaires

Nos priorités stratégiques traduisent notre vision, à savoir que la valeur à long terme pour les actionnaires dans notre secteur passe par la distribution à grande échelle et la notoriété de notre marque. Nous souhaitons devenir le partenaire de choix pour les organismes provinciaux responsables de la distribution et de la vente au détail de cannabis tout en étant reconnus comme l'entreprise offrant la meilleure expérience utilisateur en matière de produits, de prix ou de modes de livraison.

Cette vision ressort dans notre stratégie de distribution et dans l'importance que nous accordons à la recherche, à l'innovation et au développement de produits. Nous étudions activement divers moyens de renforcer notre expertise en matière d'utilisation du cannabis et de modes de livraison, en plus d'explorer les façons d'élargir notre gamme de produits et notre portefeuille de marques. Nous n'écarterons pas la possibilité de conclure des partenariats, de former des coentreprises et de réaliser des acquisitions stratégiques de propriété intellectuelle ainsi que d'autres opérations connexes.

Au-delà des fonds nécessaires pour procéder aux investissements que nous avons planifiés afin d'accroître notre capacité de culture, nous prévoyons affecter la majeure partie de notre capital à la distribution, aux activités en aval, à la propriété intellectuelle et à la marque tout en demeurant à l'affût d'opérations intéressantes susceptibles de créer de la valeur pour les actionnaires. Cette approche nous permettra de faire de la Société un leader sur le marché canadien du cannabis, tant à titre de distributeur que de fabricant de produits novateurs.

Faits saillants relatifs à la Société

Accord d'approvisionnement avec la SAQ

Le 14 février 2018, nous avons annoncé la signature d'une lettre d'intention avec la SAQ relativement à l'approvisionnement en cannabis pour le marché québécois. Nous fournirons 20 000 kg de produits de cannabis pour la première année de la vente de cannabis destiné à la consommation récréative chez les adultes au Québec. La lettre d'intention couvre l'ensemble de notre gamme de produits et de nos marques, à savoir H² et Moment du Jour (fleurs), Elixir (vaporisateur sublingual d'huile) et Decarb (poudre).

**Nominations au sein de la haute direction**

Le 13 mars 2018, nous avons annoncé l'ajout de trois personnes chevronnées au sein de notre équipe de hauts dirigeants. Roch Vaillancourt (avocat général), Sonia Isabel (vice-présidente des ventes) et Jocelyn Racine (vice-président des finances) cumulent des dizaines d'années d'expérience en droit, en ventes, en finances et en affaires, ce qui permet à Hydropothecary de renforcer son équipe de direction à la veille de la légalisation du cannabis à des fins récréatives chez les adultes. Dr Shane Morris, vice-président du contrôle qualité et des affaires scientifiques, a quitté son poste pour entreprendre d'autres projets. Ses responsabilités ont été confiées à d'autres personnes au sein de l'organisation, et il ne sera pas remplacé.

Entente avec Segra

Le 16 mars 2018, soit après la clôture du trimestre, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Segra International Corp. (« Segra ») visant l'intégration d'un procédé de propagation des cultures de tissus végétaux dans le processus de production des plants de cannabis. L'expertise de Segra et sa technique unique de culture de tissus nous permettront d'accroître la production de plants sains et de qualité supérieure pour servir les marchés en expansion du cannabis à des fins médicales et récréatives.

Entente avec Shopify

Le 20 mars 2018, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shopify, l'une des entreprises de commerce en ligne les plus respectées au monde, afin d'établir notre plateforme de commerce électronique pour nos produits du cannabis. Le site Web bilingue améliorera l'expérience d'achat des patients consommateurs de cannabis médicinal en simplifiant leur inscription et le traitement des commandes, en plus de fournir de l'information à ceux et celles qui consommeront nos produits à des fins récréatives. Cette entente nous permettra également d'honorer nos engagements auprès des détaillants de cannabis provinciaux et territoriaux et de bénéficier de la souplesse nécessaire pour nous adapter aux défis réglementaires et aux fluctuations des marchés d'une province à l'autre. Cette plateforme est une composante importante de notre stratégie de distribution au Canada.

Points saillants financiers et opérationnels**Indicateurs de rendement clés**

	T2 2018	T1 2018	T2 2017
<i>Produits</i>	1 182 \$	1 102 \$	914 \$
<i>Grammes et équivalents grammes vendus (g)</i>	131 501	120 844	90 518
<i>Produits par équivalent gramme</i>	8,99 \$	9,12 \$	10,10 \$
<i>Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme</i>	0,97 \$	1,07 \$	1,73 \$

- Les produits ont bondi de 29 % pour s'établir à 1 182 \$, comparativement à 914 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2017. La hausse des produits est principalement attribuable à une augmentation du volume des ventes, laquelle a été partiellement contrebalancée par une baisse des prix de vente moyens. Comparativement au trimestre précédent, l'augmentation séquentielle s'élève à 7 %, laquelle s'explique elle aussi par un accroissement du volume et un recul des prix de vente moyens.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

- Le volume des ventes a grimpé de 45 % pour s'établir à 131 501 équivalents grammes, contre 90 518 au cours de la période équivalente de l'exercice précédent. Cette variation découle de la hausse du nombre de patients servis et de l'accueil très favorable du marché à nos produits. Sur une base séquentielle, le volume des ventes a progressé de 9 % par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018.
- Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme au 31 janvier 2018 a reculé de 9 % pour ressortir à 0,97 \$, comparativement à 1,07 \$ pour le trimestre précédent, ce qui témoigne des gains d'efficacité réalisés au chapitre de la production. À notre avis, nous sommes un leader en la matière au Canada.
- Nous avons noué des relations avec douze nouvelles cliniques, ce qui a permis d'élargir et de diversifier davantage notre bassin de patients ainsi que notre présence sur le marché. À la fin du trimestre, nous entretenons des relations avec 134 cliniques.
- En raison de l'élargissement de nos activités, nos effectifs ont augmenté de 9 %, passant de 93 employés au 31 octobre 2017 à 101 au 31 janvier 2018.

Agrandissement de nos installations

- Le 11 décembre 2017, nous avons annoncé un agrandissement d'un million de pieds carrés, dont l'achèvement est prévu en décembre 2018, et l'acquisition d'un terrain de 78 acres adjacent à notre propriété actuelle de 65 acres située à Gatineau, au Québec. Cet agrandissement nous permettra d'accroître notre capacité de production annuelle de cannabis séché, qui passera à 108 000 kg.

Élargissement de la gamme de produits

- Le 1^{er} février 2018, nous avons réaffirmé notre engagement dans l'innovation avec le lancement d'Elixir CBD Menthe poivrée, le premier vaporisateur d'huile de cannabis médicinal CBD au Canada. Avec moins de 4 mg/ml de THC et entre 50 et 60 mg/ml de CBD, Elixir CBD Menthe poivrée procure aux patients les avantages thérapeutiques du CBD tout en réduisant au minimum les effets psychoactifs du THC.

Situation financière

- Au 31 janvier 2018, notre trésorerie et nos placements à court terme s'établissaient à 264 661 \$, et aucune dette n'était inscrite à notre bilan.
- Le 27 décembre 2017, nous avons exercé notre droit de conversion et avons converti en actions ordinaires nos débetures convertibles non garanties à 8,0 % venant à échéance le 30 juin 2019 ainsi que les intérêts courus qui s'y rapportent, entraînant l'émission de 15 853 887 actions ordinaires sur le capital autorisé.
- Le 24 novembre 2017, nous avons conclu un financement par voie de prise ferme de 69 000 \$, consistant en 69 000 unités de débetures convertibles à un prix de 1 \$ l'unité. Chaque unité était composée de débetures convertibles non garanties à 7,0 % d'un capital de 1 \$ et de 227 bons de souscription d'actions ordinaires. Leur prix d'exercice s'élève à 3,00 \$ l'action, et elles viennent à échéance le 24 novembre 2020. Le 15 janvier 2018, nous avons exercé notre droit de conversion et avons converti en actions ordinaires l'ensemble de nos débetures convertibles en circulation ainsi que les intérêts courus qui s'y rapportent, entraînant l'émission de 31 384 081 actions ordinaires sur le capital autorisé.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

- Le 30 janvier 2018, nous avons conclu un appel public à l'épargne par voie de prise ferme de 149 500 \$, consistant en 37 375 000 unités au prix de 4 \$ l'unité. Chaque unité se composait d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription a un prix d'exercice de 5,60 \$ l'action et arrive à échéance le 30 janvier 2020.

Sommaire des résultats

Sommaire des résultats pour les trimestres et les semestres clos les 31 janvier 2018 et 2017

Aperçu de l'état des résultats	Trimestres clos le		Semestres clos le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Produits	1 182 \$	914 \$	2 283 \$	2 053 \$
Marge brute ajustée	731 \$	652 \$	1 370 \$	1 442 \$
Marge brute	752 \$	939 \$	3 215 \$	2 009 \$
Charges d'exploitation	5 491 \$	1 713 \$	8 335 \$	3 202 \$
Résultat d'exploitation	(4 739) \$	(774) \$	(5 120) \$	(1 193) \$
Autres produits ou charges, montant net	(4 213) \$	(340) \$	(5 751) \$	(350) \$
Résultat net	(8 952) \$	(1 114) \$	(10 870) \$	(1 544) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	93 202 241	51 526 560	84 841 163	45 545 664
Résultat net par action	(0,10) \$	(0,02) \$	(0,13) \$	(0,03) \$

* Par suite d'un regroupement d'entreprises réalisé le 15 mars 2017, les actions de THCX avant regroupement ont été échangées à raison de six pour une. Après cette date, les actions ont été présentées selon les chiffres post-regroupement. (Consulter la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2018.)

Modification dans la présentation

Depuis le dernier trimestre, plusieurs de nos concurrents ont modifié la présentation de leurs états financiers dans le but de fournir des informations plus claires et une meilleure comparaison des coûts réellement engagés pour la production de cannabis et de la composante « juste valeur ». Afin de nous assurer que nos informations financières s'harmonisent aux normes émergentes dans le secteur, nous avons apporté des modifications similaires à la présentation de notre état des résultats.

Ancienne présentation

	Trimestres clos le		Semestres clos le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Produits	1 182 \$	914 \$	2 283 \$	2 053 \$
Ajustement de la juste valeur des actifs biologiques	(1 261) \$	(592) \$	(3 880) \$	(1 002) \$
Coûts de production	217 \$	159 \$	196 \$	238 \$
Coût de la marchandise vendue	1 474 \$	408 \$	2 752 \$	808 \$
Marge brute	752 \$	939 \$	3 215 \$	2 009 \$

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Présentation révisée

	<i>Trimestres clos le</i>		<i>Semestres clos le</i>	
	<i>31 janvier 2018</i>	<i>31 janvier 2017</i>	<i>31 janvier 2018</i>	<i>31 janvier 2017</i>
Produits	1 182 \$	914 \$	2 283 \$	2 053 \$
Coût de la marchandise vendue	451 \$	262 \$	914 \$	610 \$
Marge brute avant les ajustements à la juste valeur	731 \$	652 \$	1 370 \$	1 442 \$
Ajustement de la juste valeur à la vente de stocks	1 032 \$	146 \$	1 846 \$	198 \$
Ajustement de la juste valeur des actifs biologiques	(1 053) \$	(434) \$	(3 692) \$	(765) \$
Marge brute	752 \$	939 \$	3 215 \$	2 009 \$

Produits

	<i>Trimestres clos le</i>		<i>Semestres clos le</i>	
	<i>31 janvier 2018</i>	<i>31 janvier 2017</i>	<i>31 janvier 2018</i>	<i>31 janvier 2017</i>
Produits	1 182 \$	914 \$	2 283 \$	2 053 \$
Total des équivalents grammes vendus	131 501	90 518	252 345	171 300

Les produits pour le deuxième trimestre clos le 31 janvier 2018 ont augmenté de 29 % pour s'établir à 1 182 \$, comparativement à 914 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. La hausse des produits est principalement attribuable à une augmentation du volume des ventes, laquelle est partiellement contrebalancée par une baisse des prix de vente moyens. Comparativement au trimestre précédent, l'augmentation séquentielle s'élève à 7 %, laquelle s'explique aussi par un accroissement du volume de ventes et un recul des prix de vente moyens.

Le volume des ventes a grimpé de 45 % pour atteindre 131 501 équivalents grammes, contre 90 518 au cours de la période équivalente de l'exercice précédent. Cette variation est attribuable à la hausse du nombre de patients servis et à un accueil très favorable du marché à nos produits. Les produits par équivalent gramme sont ressortis à 8,99 \$, comparativement à 10,10 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique surtout par la croissance des ventes des gammes de produits H² et Decarb, dont les prix de détail varient entre 3,00 \$ et 15 \$ le gramme. La baisse des prix moyens réalisés au cours du dernier trimestre s'explique également par la décision du ministère des Anciens Combattants de plafonner le montant remboursable à 8,50 \$ par gramme, avec prise d'effet au deuxième trimestre de l'exercice 2017.

Sur une base séquentielle, le volume des ventes a augmenté de 9 % comparativement au premier trimestre de l'exercice 2018, essentiellement pour les mêmes raisons que celles énoncées précédemment.

Pour le semestre clos en janvier 2018, les produits ont progressé de 11 % pour s'établir à 2 283 \$, comparativement à 2 053 \$ pour le semestre correspondant de l'exercice 2017. Le volume des ventes s'est accru de 47 %, pour se chiffrer à 252 345 équivalents grammes, contre 171 300 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions
et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Coût des ventes

Le coût des marchandises vendues comprend les coûts directs des matériaux et de la main-d'œuvre liés aux stocks vendus, lesquels s'entendent des coûts associés à la récolte, à la transformation, à l'emballage et à l'expédition.

L'ajustement de la juste valeur à la vente de stocks comprend la juste valeur des actifs biologiques comprise dans la valeur des stocks transférés dans le coût des ventes.

La juste valeur des actifs biologiques correspond à celle de la juste valeur des plants durant la phase de croissance, déduction faite des coûts d'achèvement des produits et des coûts de vente prévus. Son établissement repose sur certaines estimations formulées par la direction.

	Trimestres clos le		Semestres clos le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Coût des ventes	451 \$	262 \$	914 \$	610 \$
Ajustement de la juste valeur à la vente de stocks	1 032 \$	146 \$	1 846 \$	198 \$
Ajustement de la juste valeur des actifs biologiques	(1 053) \$	(434) \$	(3 692) \$	(765) \$
Total de l'ajustement de la juste valeur	(21) \$	(288) \$	(1 846) \$	(567) \$

Le coût des ventes pour le deuxième trimestre clos le 31 janvier 2018 s'est chiffré à 451 \$, comparativement à 262 \$ pour le trimestre correspondant clos le 31 janvier 2017. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre de grammes et d'équivalents grammes vendus ainsi que par un accroissement du nombre de grammes vendus issus des dernières récoltes, qui ont été moins coûteuses à produire.

L'ajustement de la juste valeur à la vente de stocks pour le deuxième trimestre clos le 31 janvier 2018 s'est chiffré à 1 032 \$, contre 146 \$ pour le trimestre correspondant clos le 31 janvier 2017. Cet ajustement est attribuable à des changements dans l'évaluation des actifs biologiques ainsi qu'à une hausse du nombre de grammes et d'équivalents grammes vendus au cours de la période.

L'ajustement de la juste valeur des actifs biologiques pour le deuxième trimestre clos le 31 janvier 2018 s'est établi à (1 053) \$, contre (434) \$ pour le trimestre correspondant clos le 31 janvier 2017. Cette variation est le résultat de la mise en service du bâtiment n° 5 en janvier 2017, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de plants, ainsi que de modifications dans l'établissement de la juste valeur des actifs biologiques par rapport à la période précédente.

Mesures non conformes aux IFRS

Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme comprend les coûts directs associés à la culture, à la récolte et à la transformation des stocks vendus, comme les coûts de la main-d'œuvre, des services publics, de l'engrais, du contrôle biologique, des fournitures générales et des matériaux, du fanage, de la mouture, du contrôle qualité et des essais relatifs aux stocks vendus au cours de la période.

Comme il n'existe aucune méthode de calcul normalisée pour cette mesure non conforme aux IFRS, notre méthode pourrait différer de celle utilisée par d'autres sociétés; par conséquent, il pourrait être impossible de comparer

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

directement cette mesure à d'autres portant un nom similaire et utilisées par ces autres sociétés. Ainsi, ces mesures visent à fournir des informations additionnelles; elles ne devraient pas être prises en compte isolément ni considérées comme des substituts aux mesures de performance préparées selon les IFRS.

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme est calculé comme suit :

	T2 2018	T1 2018	T2 2017
Coût de la marchandise vendue	451 \$	463 \$	262 \$
<i>Moins</i>			
Coûts de traitement des commandes	(286) \$	(307) \$	(106) \$
Coûts de conversion du cannabis en huile	(41) \$	(32) \$	–
	124 \$	124 \$	156 \$
Nombre de grammes de cannabis séché vendus	127 769	115 768	90 518
Coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme	0,97 \$	1,07 \$	1,73 \$

Afin de pouvoir établir une comparaison entre nos informations et les indicateurs provenant de nos concurrents, nous avons choisi de présenter le coût au comptant moyen pondéré des stocks vendus au cours de la période, et non le coût au comptant des stocks de produits finis, comme nous le faisons dans le passé. Le coût au comptant moyen pondéré des stocks vendus est plus élevé que le coût au comptant des stocks de produits finis, car il comprend la vente de stocks produits au cours des périodes précédentes au cours desquelles le coût au comptant des stocks de produits finis était plus élevé.

Le coût au comptant moyen pondéré des stocks de cannabis séché vendus par gramme a chuté de 44 % par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 0,97 \$ pour le deuxième trimestre clos le 31 janvier 2018, comparativement à 1,73 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le coût par gramme vendu est en baisse en raison des améliorations apportées aux processus de culture et des économies d'échelle découlant de la pleine utilisation de la capacité de production plus élevée. Nous prévoyons que le perfectionnement de nos méthodes de culture et de récolte permettra de réaliser d'autres gains d'efficacité au chapitre de la production.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions
et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPTHECARY

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	Trimestres clos le		Semestres clos le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Commercialisation et promotion	1 358 \$	673 \$	2 426 \$	1 450 \$
Frais généraux et administratifs	1 770 \$	727 \$	3 046 \$	1 244 \$
Rémunération à base d'actions	1 968 \$	179 \$	2 281 \$	281 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	188 \$	78 \$	312 \$	110 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	207 \$	56 \$	270 \$	116 \$
Total	5 491 \$	1 713 \$	8 335 \$	3 202 \$

Les charges d'exploitation comprennent la commercialisation et la promotion, les frais généraux et administratifs, les coûts de recherche et développement, la rémunération à base d'actions et l'amortissement. Les frais de commercialisation et de promotion comprennent les coûts liés à la prospection de la clientèle, à l'expérience client, aux salaires du personnel affecté à la commercialisation et à la promotion ainsi que les charges générales de communications de l'entreprise et les coûts de recherche et de développement. Les frais généraux et administratifs comprennent les salaires du personnel administratif et des cadres supérieurs, ainsi que les dépenses générales d'entreprise, y compris les frais juridiques, les assurances et les honoraires.

Commercialisation et promotion

Les frais de commercialisation et de promotion ont atteint 1 358 \$ au cours du deuxième trimestre, contre 673 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par l'embauche de personnel affecté à la commercialisation et à la promotion, l'augmentation des charges de déplacement, les coûts liés à l'impression et au matériel promotionnel ainsi que les coûts de recherche et de développement. Toutes ces dépenses ont été engagées dans le but de nous préparer à la légalisation du marché de la consommation récréative chez les adultes.

Pour le semestre clos le 31 janvier 2018, les frais de commercialisation et de promotion ont augmenté pour s'établir à 2 426 \$, contre 1 450 \$ pour le semestre correspondant de l'exercice 2017.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont grimpé au cours du deuxième trimestre pour atteindre 1 770 \$, comparativement à 727 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Cette augmentation est imputable à la croissance de nos activités, notamment l'embauche de personnel affecté aux tâches de nature générale et administrative, l'augmentation des honoraires de consultation et de services professionnels ainsi que l'accroissement des coûts de conformité engagés par la Société depuis qu'elle est cotée en bourse.

Pour le semestre clos le 31 janvier 2018, les frais généraux et administratifs ont augmenté, pour s'établir à 3 046 \$, contre 1 244 \$ pour le semestre correspondant de l'exercice 2017.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté pour s'établir à 207 \$ au deuxième trimestre, contre 56 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2017 et 63 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018. La hausse s'explique par la variation de la durée d'utilité attendue de certains logiciels par suite de la mise en œuvre prochaine d'un nouveau système de planification des ressources de l'organisation au deuxième semestre de l'exercice 2018, lequel remplacera certains logiciels que nous utilisons à l'heure actuelle.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROTHECARY

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation pour le deuxième trimestre s'est chiffré à (4 739) \$, comparativement à (774) \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2017. Ce recul est principalement imputable à une augmentation des charges liées à l'expansion des activités en prévision de la légalisation de la consommation récréative chez les adultes.

Pour le semestre clos le 31 janvier 2018, le résultat d'exploitation est ressorti à (5 119) \$, contre (1 193) \$ pour le semestre correspondant de l'exercice 2017. Cette variation est attribuable aux mêmes raisons que celles citées pour le trimestre.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges se sont établis à (4 213) \$ et à (5 751) \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2018 (respectivement (340) \$ et (350) \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2017). La réévaluation des instruments financiers de (3 330) \$ au cours du dernier trimestre reflète celle d'un dérivé incorporé lié à des débentures convertibles de 3 275 \$ US émises et converties au cours de l'exercice précédent. De plus, pour les trimestres clos les 31 janvier 2018 et 2017, nous avons engagé des charges d'intérêts de respectivement 1 094 \$ et 354 \$. Cette hausse est imputable à l'intérêt lié aux débentures convertibles émises en juillet 2017 et en novembre 2017.

Perspectives

Compte tenu de la légalisation prochaine du cannabis à des fins récréatives, nous sommes parvenus à prévoir nos produits grâce à l'approvisionnement de 20 000 kg prévu dans la lettre d'intention conclue avec la SAQ et à nos ventes de cannabis médicinal. Des rentrées prévisibles tirées des marchés de la consommation récréative et médicinale, un bilan libre de dettes, deux projets d'agrandissement entièrement financés et des liquidités additionnelles pouvant répondre aux besoins généraux de la Société nous assurent une grande stabilité commerciale pour la première année de la légalisation et celles qui suivront. Il s'agit sans aucun doute du plus important jalon franchi par la Société depuis sa création.

Nous négocions activement avec la SAQ pour finaliser l'accord définitif visant l'approvisionnement en cannabis pour le marché québécois au cours des prochaines années, y compris le volume prévu dans la lettre d'intention. D'après les lettres d'intention conclues entre la SAQ et cinq producteurs autorisés en février 2018, nous avons obtenu le volume le plus élevé pour l'an 1, soit plus de 30 % des parts de marché, et nous aspirons à demeurer le plus important fournisseur au cours des années subséquentes.

Nous comptons miser sur le fait que nous sommes le seul producteur autorisé d'envergure au Québec pour établir une relation de proximité avec la SAQ et faire de Hydrotechary un partenaire de choix dans notre marché d'origine. Notre gamme de produits diversifiée et novatrice, notre capacité à honorer le volume convenu pour l'an 1 grâce à l'achèvement dans les temps de la construction de notre serre de 250 000 pieds carrés, qui se poursuit selon l'échéancier prévu, et notre capacité à fournir des volumes encore plus élevés après la première année grâce à l'ajout d'une superficie d'un million de pieds carrés vers la fin de l'année 2018 sont tous des facteurs qui contribuent à renforcer notre positionnement. Grâce à cette deuxième phase d'agrandissement, nous serons en bonne posture pour approvisionner d'autres marchés provinciaux au Canada.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement du Canada entendait reporter de huit à douze semaines la date d'entrée en vigueur de la vente de cannabis à des fins récréatives après la promulgation de la loi habilitante, qui est maintenant

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

prévue d'ici juin 2018. Rien ne garantit que ce délai sera respecté. Ce report ne devrait avoir aucune incidence négative sur notre entreprise ou nos activités.

Tout en maintenant nos services aux patients qui consomment du cannabis à des fins médicales, nous porterons une attention particulière à nos priorités stratégiques visant le marché de la consommation à des fins récréatives chez les adultes, notamment l'achèvement de deux serres à grande échelle. Nous nous affairons à accroître le rendement au pied carré et à réduire notre coût de production par gramme dans nos installations existantes afin de demeurer le leader du secteur au chapitre du coût de revient.

De plus, nous poursuivons nos investissements dans l'innovation et le développement afin d'offrir à nos clients divers moyens de se procurer du cannabis en respectant tous les budgets et de soutenir la SAQ dans son déploiement d'un réseau efficace de vente de cannabis à des fins récréatives auprès des adultes du Québec.

Actifs biologiques – Évaluation de la juste valeur

Au 31 janvier 2018, les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se présentaient comme suit :

	31 janvier 2018	31 juillet 2017
	\$	\$
Valeur comptable à l'ouverture de la période	1 504	121
Coûts de production capitalisés	396	659
Augmentation nette de la juste valeur attribuable à la transformation biologique, déduction faite des coûts de vente	3 983	5 003
Montant transféré dans les stocks au moment de la récolte	(4 692)	(4 280)
Valeur comptable à la clôture de la période	1 191	1 504

Nos actifs biologiques se composent de plants de cannabis, des semences aux plants arrivés à maturité. Au 31 janvier 2018, la valeur comptable des actifs biologiques était de 7 \$ pour les semences et de 1 185 \$ pour les plants de cannabis (7 \$ pour les semences et 1 498 \$ pour les plants de cannabis au 31 juillet 2017). L'augmentation de la valeur comptable des actifs biologiques découle de la hausse des plants existants. Les estimations importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des plants de cannabis sont les suivantes :

- Le rendement par plant.
- Le stade de croissance estimé en tant que pourcentage des coûts engagés par rapport au coût total porté en diminution de la juste valeur totale estimée par gramme (déduction faite des coûts de commande) pour obtenir la juste valeur en cours pour les actifs biologiques estimés n'ayant pas encore été récoltés.
- Les coûts engagés (en pourcentage) pour chacun des stades de croissance du plant.
- Le prix de vente par gramme évalué à la juste valeur, diminué du coût d'achèvement et du coût de la vente.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions
et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Nous considérons nos actifs biologiques comme des estimations de la juste valeur de niveau 3 et estimons la probabilité de certains taux de récolte à différents stades de croissance. Au 31 janvier 2018, il était attendu que nos actifs biologiques produisent environ 985 991 grammes (700 169 grammes au 31 juillet 2017). Nos estimations sont, par leur nature, susceptibles de changer. Les variations du rendement anticipé se refléteront dans les variations futures de la juste valeur des actifs biologiques.

Résultats trimestriels

Le tableau ci-après présente de l'information financière non audité pour les huit derniers trimestres, jusqu'au trimestre clos le 31 janvier 2018. L'information est tirée de nos états financiers consolidés non audités, qui, de l'avis de la direction, ont été préparés d'une manière conforme aux états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2018. Le rendement antérieur n'est pas garant du rendement futur, et la présente information n'est pas nécessairement représentative des résultats qui seront obtenus au cours de toute période future.

	T2 2018 31 janvier 2018	T1 2018 31 octobre 2017	T4 2017 31 juillet 2017	T3 2017 30 avril 2017
Produits	1 182	1 102	862	1 182
Résultat net	(8 952)	(1 918)	935	(11 808)
Résultat par action de base	(0,10)	(0,03)	0,02	(0,17)
Résultat par action entièrement dilué	(0,10)	(0,03)	0,01	(0,17)
	T2 2017 31 janvier 2017	T1 2017 31 octobre 2016	T4 2016 31 juillet 2016	T3 2016 30 avril 2016
Produits	914	1 139	1 053	617
Résultat net	(1 114)	(430)	(1 371)	(401)
Résultat par action de base	(0,02)	(0,01)	(0,04)	(0,01)
Résultat par action entièrement dilué	(0,02)	(0,01)	(0,04)	(0,01)



Situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière intermédiaire résumée au 31 janvier 2018 et au 31 juillet 2017 :

	31 janvier 2018	31 juillet 2017
Total de l'actif	299 590 \$	56 179 \$
Total du passif	11 128	23 739
Capital social	299 271	45 159
Réserve pour paiements fondés sur des actions	3 726	1 562
Surplus d'apport	–	1 775
Bons de souscription	16 121	3 728
Déficit	(30 655)	(19 785)

Total de l'actif

Le total de l'actif a augmenté pour s'établir à 299 590 \$ au 31 janvier 2018, comparativement à 56 179 \$ au 31 juillet 2017. Cette progression s'explique principalement par des opérations de financement récentes, des ajouts d'immobilisations dans le cadre de l'agrandissement des installations et l'augmentation de la juste valeur des actifs biologiques. Depuis le 31 juillet 2017, deux opérations de financement nous ont permis de dégager un produit brut d'environ 218 500 \$. Au 31 janvier 2018, le solde de notre trésorerie s'élevait à 145 993 \$, et nos placements à court terme s'établissaient à 118 668 \$.

Total du passif

Le total du passif a reculé pour s'établir à 11 127 \$ au 31 janvier 2018, comparativement à 23 739 \$ au 31 juillet 2017. Cette baisse est attribuable à la conversion des débetures convertibles non garanties issues de notre placement de juillet 2017. Le total du passif comprend un passif lié aux bons de souscription de 4 187 \$ au 31 janvier 2018, contre 1 356 \$ au 31 juillet 2017, lequel est comptabilisé à la juste valeur et se rapporte à un placement privé réalisé au cours de l'exercice précédent. L'augmentation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription découle de la variation du cours et du taux de change pendant la période, et a été partiellement contrebalancée par la diminution du nombre de bons de souscription en circulation.

Capital social

Le capital social a augmenté pour s'établir à 299 271 \$ au 31 janvier 2018, contre 45 159 \$ au 31 juillet 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la clôture du placement de janvier 2018, la conversion des débetures convertibles non garanties issues de nos placements de juillet 2017 et de novembre 2017 ainsi que l'exercice de bons de souscription.



Liquidités et sources de financement

Liquidités

Notre objectif à l'égard de la gestion des liquidités et de la structure du capital est de générer suffisamment de trésorerie pour financer notre croissance opérationnelle et interne, ainsi que pour honorer nos obligations contractuelles. Notre capacité à atteindre la rentabilité dépendra de la mise en œuvre de notre stratégie commerciale. Même si la direction est persuadée que l'entreprise connaîtra du succès et sera rentable dans l'avenir, rien ne garantit que nos produits nous permettront de pénétrer un marché, qu'ils seront bien accueillis dans ce dernier ou qu'ils permettront de générer des produits suffisants pour atteindre la rentabilité.

Au 31 janvier 2018, nous disposions de 145 993 \$ en trésorerie, de 118 668 \$ en placements à court terme, de 324 \$ en débiteurs et de 6 940 \$ en créditeurs et charges à payer. Au 31 juillet 2017, nous disposions de 38 453 \$ en trésorerie, de 2 872 \$ en placements à court terme, de 351 \$ en débiteurs, de 1 672 \$ en créditeurs et charges à payer et de 25 100 \$ en débiteurs convertibles non garanties à 8 %.

<i>Liquidités</i>	Semestre clos le 31 janvier 2018	Semestre clos le 31 janvier 2017
	\$	\$
Activités d'exploitation	(6 810)	(2 555)
Activités de financement	240 675	19 044
Activités d'investissement	(126 324)	(1 295)

Activités d'exploitation

Le montant net de la trésorerie liée aux activités d'exploitation pour le semestre clos le 31 janvier 2018 s'est établi à 6 810 \$ en raison de la perte nette de 10 870 \$ enregistrée au cours du semestre et d'une diminution du fonds de roulement de 3 250 \$, lesquels ont été partiellement contrebalancés par une charge hors trésorerie de 7 311 \$. Au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, la trésorerie liée aux activités d'exploitation s'est élevée à 2 556 \$, ce qui s'explique par une perte nette de 1 544 \$, des produits nets hors trésorerie de 469 \$ et une diminution du fonds de roulement de 543 \$. La variation des flux de trésorerie reflète l'augmentation du profit non réalisé sur les actifs biologiques découlant de la modification de l'estimation, laquelle a été contrebalancée par une majoration des créditeurs en raison du calendrier de paiement, par des stocks plus élevés liés à la hausse des produits de cannabis séché et d'huile, ainsi que par une réévaluation à la hausse des instruments financiers.

Activités de financement

Pour le semestre clos le 31 janvier 2018, le montant net de la trésorerie tirée des activités de financement est ressorti à 240 675 \$, soit 149 500 \$ provenant de l'émission d'unités dans le cadre du financement par capitaux propres de janvier 2018, 69 000 \$ découlant du placement de débiteurs convertibles de novembre 2017 et 31 969 \$ tirés de l'exercice de bons de souscription.

Activités d'investissement

Pour le semestre clos le 31 janvier 2018, nous avons consacré 126 324 \$ aux activités d'investissement, lesquelles ont consisté essentiellement en l'acquisition de placements à court terme. Le solde a été affecté à la construction du bâtiment n° 6, notre nouvelle serre de 250 000 pieds carrés, dont l'achèvement est prévu pour juillet 2018.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Sources de financement

Au 31 janvier 2018, le total des actifs courants, diminué des créiteurs, s'établissait à 270 422 \$. L'exercice de tous les bons de souscription émis et en circulation entraînerait, au 31 janvier 2018, une augmentation de la trésorerie d'environ 157 768 \$, et l'exercice de toutes les options d'achat d'actions la ferait croître d'environ 10 756 \$.

La direction estime que le fonds de roulement actuel est suffisamment élevé pour financer les projets d'agrandissement en cours et honorer les obligations contractuelles pour les douze prochains mois. Nous évaluons périodiquement la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires par l'intermédiaire d'un placement public ou privé de titres de capitaux propres afin de renforcer notre situation financière et de disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour assurer la croissance et le développement de notre entreprise.

Notre capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options émises et en circulation au 31 juillet 2017, au 31 janvier 2018 et au 27 mars 2018.

	27 mars 2018	31 janvier 2018	31 juillet 2017
Actions ordinaires	179 076 540	177 317 976	76 192 990
Bons de souscription	40 483 808	42 177 928	20 994 123
Options	8 532 896	8 272 340	5 748 169
Total	228 093 244	227 768 244	102 935 282

Arrangements hors bilan et obligations contractuelles

Nous n'avons aucun arrangement hors bilan.

Nous avons certaines obligations financières aux termes de contrats de services et de contrats de construction relativement aux travaux en cours, ainsi qu'il est indiqué à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2018.

Ces contrats sont assortis d'options de renouvellement que nous pouvons exercer à notre gré. Les paiements minimaux annuels prévus par ces contrats au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Montant	7 678 \$	102 \$	71 \$	70 \$	17 \$	7 937 \$

Gestion du risque financier

Nous sommes exposés à des risques dont le degré d'importance varie, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à réaliser nos objectifs stratégiques de croissance. Notre processus de gestion des risques vise principalement à nous assurer que les risques sont correctement identifiés et que le capital est suffisant, compte tenu des risques auxquels nous sommes exposés. Les principaux risques financiers auxquels nous sommes exposés sont décrits ci-après.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

Risque de taux d'intérêt

Notre exposition au risque de taux d'intérêt ne concerne que le placement de la trésorerie excédentaire. Nous pourrions investir la trésorerie excédentaire dans des placements très liquides à court terme qui cumuleraient des intérêts aux taux en vigueur pour ces placements. Au 31 janvier 2018, nous disposions de placements à court terme de 118 668 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que nous subissions une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. Il découle principalement de nos débiteurs. Au 31 janvier 2018, nous étions exposés à des pertes de crédit en cas de manquement par les contreparties.

Nous accordons du crédit à nos clients dans le cours normal des activités et avons mis en place des procédures d'évaluation et de surveillance du crédit pour atténuer le risque de crédit. Nous courrons toutefois un risque limité, car nous concluons la majorité de nos ventes avec des clients couverts par divers programmes d'assurance.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des débiteurs correspond à l'exposition maximale au risque de crédit, laquelle s'élevait à 264 986 \$ au 31 janvier 2018. La trésorerie est détenue par l'un des plus importants groupes financiers coopératifs au Canada. Depuis la création de notre entreprise, nous n'avons subi aucune perte à l'égard de la trésorerie détenue par notre institution financière. Les débiteurs proviennent de l'une des principales compagnies d'assurance maladie au Canada.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que nous ne soyons pas en mesure de respecter nos obligations financières lorsque celles-ci deviennent exigibles. Nous gérons notre risque d'illiquidité en suivant de près nos besoins en capitaux. Au 31 janvier 2018, notre trésorerie et nos placements à court terme s'établissaient à 264 661 \$.

Nous sommes tenus de payer des crédateurs et charges à payer dont la valeur comptable et les flux de trésorerie contractuels s'élevaient à 6 940 \$ pour les douze prochains mois.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs, des crédateurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Hypothèses comptables critiques

Nos états financiers sont préparés conformément aux IFRS. La direction fait des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement dans l'application de ces méthodes comptables et dans la présentation des montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que dans la présentation connexe des actifs et passifs éventuels. Les estimations importantes dans les états financiers ci-joints portent sur l'évaluation des actifs biologiques, la rémunération à base d'actions, les bons de souscription et les instruments hybrides ainsi que la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Nos hypothèses comptables critiques sont présentées dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 juillet 2017 (« l'exercice 2017 »), lequel est disponible sous notre profil sur SEDAR.



Modifications des méthodes comptables

IFRS nouvelles et modifiées publiées, mais non encore en vigueur

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en novembre 2009 et en octobre 2010. Elle remplacera l'IAS 39. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles de l'IAS 39. La méthode proposée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le contexte de son modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Deux catégories de classement demeurent pour comptabiliser les passifs financiers selon l'IFRS 9 : la juste valeur par le biais du résultat net et le coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés dans la nouvelle norme correspond à celui prévu par l'IAS 39 et s'applique aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15, qui a été publiée par l'IASB en mai 2014, précise de quelle façon et à quel moment les produits doivent être comptabilisés selon un modèle en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des éclaircissements définitifs sur l'IFRS 15 concernant l'identification des obligations de prestation, les entités agissant pour leur propre compte ou comme mandataires ainsi que les licences. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est permise.

Nous évaluons l'incidence de ces IFRS nouvelles et modifiées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, sur notre situation financière et notre performance.

Transactions entre parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et assumant la responsabilité, directe ou indirecte, de la planification, de l'orientation et du contrôle de nos activités. Ils regroupent les cadres supérieurs et les administrateurs de la Société, lesquels contrôlaient collectivement environ 10,36 % des actions ordinaires en circulation en date du 31 janvier 2018 (25,11 % au 31 juillet 2017).

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROTHECARY

La rémunération des principaux dirigeants pour les trimestres et les semestres clos les 31 janvier 2018 et 2017 s'est établie comme suit :

	Trimestres clos le		Semestres clos le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
	\$	\$	\$	\$
Salaire ou honoraires de consultation	476	474	860	578
Rémunération à base d'actions	1 748	177	2 009	239
Total	2 224	651	2 869	817

Le 4 décembre 2017, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 1 750 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 2,69 \$. Les droits visant la moitié de ces options ont été acquis immédiatement, et ceux visant les options restantes seront acquis sur une période de trois ans.

Le 8 septembre 2017, nous avons attribué à certains de nos dirigeants un total de 650 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 1,37 \$ et dont l'acquisition des droits s'échelonne sur trois ans.

Nous avons loué un immeuble à une partie liée pour un montant de 0,70 \$ par mois aux termes d'un contrat d'usufruit. La partie liée a utilisé cet immeuble comme résidence personnelle. Le 2 décembre 2016, nous avons conclu un accord pour mettre fin à l'usufruit moyennant un paiement de 46 \$ à la partie liée. L'accès à cet immeuble nous fournit des espaces de bureaux supplémentaires et élimine ainsi le besoin de louer ou d'aménager de nouveaux bureaux à court terme.

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à savoir la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Facteurs de risque

Notre performance et nos résultats d'exploitation dans leur ensemble sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels notre performance, nos résultats et nos réalisations pourraient être sensiblement différents de ceux indiqués, de manière expresse ou implicite, dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective, y compris, sans s'y limiter, les facteurs énoncés ci-après dont il est question dans notre notice annuelle datée du 8 novembre 2017 ainsi que dans notre prospectus simplifié définitif du 22 janvier 2018, lesquels ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières et qui sont disponibles sous notre profil sur www.sedar.com. Le lecteur est avisé que ces facteurs de risque sont intégrés par renvoi dans le présent document et qu'il doit en prendre connaissance :

- Nous exerçons nos activités dans un environnement dynamique qui évolue rapidement et qui comporte des risques et des incertitudes. Par conséquent, les attentes de la direction pourraient ne pas se concrétiser pour différentes raisons. Un placement dans nos titres est de nature spéculative et comporte un degré élevé de risque et d'incertitude.
- Nous faisons face à une concurrence féroce de la part de producteurs autorisés et d'autres sociétés, dont certains pourraient disposer de ressources financières plus importantes que les nôtres ou posséder une expérience plus grande que la nôtre en ce qui a trait au secteur, à la fabrication et à la commercialisation.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

-
- Le nombre de licences accordées et le nombre de producteurs qui se verront accorder le statut de producteur autorisé par Santé Canada pourraient avoir une incidence sur nos activités. Nous prévoyons faire face à une plus grande concurrence de la part de nouveaux arrivants sur le marché qui reçoivent des licences en vertu du RACFM ou de la part de détenteurs de licences existants qui ne sont pas encore actifs dans le secteur d'activité.
 - Nous souscrivons différents types d'assurance, parmi lesquels peuvent figurer des assurances contre les erreurs et omissions, une assurance des administrateurs et des dirigeants, une assurance de biens et une assurance commerciale générale. Un jugement rendu contre un membre de la Société, qui dépasserait la couverture offerte, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nous compte tenu des dommages-intérêts qui pourraient être accordés et de l'atteinte à notre réputation.
 - Nous dépendons de la capacité des membres de la haute direction à réaliser les stratégies prévues, ce qui nous rend dépendants envers le rendement de la direction et nous expose au risque que des membres de la direction quittent la Société.
 - En raison du type d'activités que nous exerçons, nous pourrions faire périodiquement l'objet de réclamations et de plaintes de différents investisseurs ou d'autres entités dans le cours normal des activités.
 - Le non-respect des lois et des règlements pourrait nous exposer à des sanctions, notamment la révocation des licences nécessaires à l'exercice de nos activités ou l'imposition de conditions régissant ces licences, la suspension de nos activités dans un marché ou un territoire donné ou notre retrait forcé de ce marché ou de ce territoire, la suspension ou le congédiement d'un membre du personnel clé et l'imposition d'amendes et de pénalités.
 - L'atteinte de nos objectifs commerciaux est conditionnelle, en partie, au respect des exigences réglementaires imposées par les autorités gouvernementales et à l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires à la production et à la vente de nos produits. Nous ne pouvons pas prédire le temps nécessaire pour obtenir les approbations réglementaires visant nos produits ni l'ampleur des essais et de la documentation que nous pourrions devoir fournir aux autorités gouvernementales.
 - Bien que la direction de la Société soit actuellement d'avis qu'elle respecte l'ensemble des lois, des règlements et des lignes directrices touchant la commercialisation, l'acquisition, la fabrication, la gestion, le transport, le stockage, la vente et l'élimination de la marijuana médicinale, de même que les lois et règlements portant sur la santé et la sécurité, la conduite des activités et la protection de l'environnement, tout changement qui y serait apporté pour des motifs indépendants de notre volonté pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.
 - Nos activités commerciales dépendent du maintien de notre licence en vertu du RACFM. Cette licence doit être renouvelée par Santé Canada. Notre licence actuelle expirera le 15 octobre 2019. Le défaut de nous conformer aux exigences de la licence ou de renouveler celle-ci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
 - À l'heure actuelle, nos activités et nos ressources sont concentrées à notre site de Gatineau, et nous continuerons de mettre l'accent sur cette installation dans un avenir prévisible. Les modifications ou les développements défavorables ayant une incidence sur notre site à Gatineau pourraient avoir des répercussions majeures sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives d'affaires.
 - Nous avons subi des pertes d'exploitation depuis que nous avons entrepris nos activités; nous pourrions subir d'autres pertes dans l'avenir et ne pas atteindre la rentabilité.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

-
- Notre stratégie de croissance prévoit l'ajout de ressources de production à notre site de Gatineau. Il existe un risque que ces ressources supplémentaires ne soient pas terminées dans les délais prévus ou suivant le budget établi, si elles le sont.
 - La culture de marijuana constitue un aspect important de nos activités. Par conséquent, nous sommes exposés aux risques propres à toute activité de culture, tels que la propagation de maladies, les dangers, la vermine et les risques agricoles similaires qui peuvent entraîner de mauvaises récoltes ou une interruption de l'approvisionnement aux clients.
 - Nos activités de culture de marijuana médicinale consomment beaucoup d'énergie, ce qui nous rend vulnérables à la hausse des coûts de l'électricité. La hausse ou la volatilité de ces coûts peuvent nuire à nos activités et à notre capacité à les mener de façon rentable.
 - Nous sommes d'avis que le secteur de la marijuana médicinale est fortement dépendant de la perception qu'ont les consommateurs au sujet de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité de la marijuana médicinale produite. Cette perception peut être grandement influencée par la recherche scientifique ou par les résultats, les enquêtes réglementaires, les litiges, la couverture médiatique et d'autres publicités concernant la consommation de produits de la marijuana médicinale. Rien ne garantit que la recherche scientifique, les découvertes, les démarches réglementaires, les litiges, la couverture médiatique ou d'autres résultats de recherche ou que l'information diffusée seront favorables au marché de la marijuana médicinale ou d'un produit en particulier, ou que l'information diffusée correspondra toujours à celle qui a été diffusée antérieurement.
 - À titre de fabricant et de distributeur de produits conçus pour être ingérés ou inhalés, nous sommes exposés à un risque inhérent de réclamations en responsabilité de produit, de mesures réglementaires et de litiges s'il devait être présumé que nos produits sont la cause de décès ou de blessures importantes. De plus, la fabrication et la vente de nos produits comportent un risque de blessures ou de décès pour les consommateurs si des altérations sont apportées par des tiers non autorisés, si le produit est contaminé ou si des consommateurs ou des tiers en font une utilisation non conforme aux directives.
 - Les fabricants et les distributeurs doivent parfois gérer un rappel ou un retour de leurs produits pour différentes raisons, notamment s'ils sont défectueux, contaminés, s'ils provoquent des effets secondaires indésirables ou une interaction imprévue avec d'autres substances, si l'emballage n'est pas sécuritaire ou si les renseignements figurant sur l'étiquette sont incomplets ou inexacts.
 - Nos activités dépendent de différents intrants essentiels et de leurs coûts, notamment les matières premières et les fournitures liées à nos activités croissantes, ainsi que l'électricité, l'eau et d'autres services publics locaux. Toute interruption importante ou tout changement négatif dans la disponibilité des intrants clés ou toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement permettant de les obtenir pourrait avoir une incidence importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
 - Nous devons compter en grande partie sur nos propres études de marché pour prévoir les ventes, puisque les prévisions détaillées ne peuvent généralement être obtenues auprès d'autres sources du fait que le secteur de la marijuana médicinale au Canada en est encore à un stade précoce.
 - Nous pourrions être exposés à des risques associés à la croissance, notamment des contraintes de capacité et une pression exercée sur nos systèmes et nos contrôles internes. Pour être en mesure de gérer efficacement notre croissance, il nous faudra continuer à mettre en application et à améliorer nos systèmes d'exploitation et financiers et à recruter, former et gérer de nouveaux effectifs.

Rapport de gestion

Trimestre et semestre clos le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire)



HYDROPOTHECARY

-
- À l'occasion, nous pourrions être partie à un litige dans le cours normal de nos activités, ce qui pourrait nuire à ces dernières.
 - Nous n'avons pas d'antécédents de bénéfices ou de dividendes et nous pourrions ne pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible.
 - Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSXV, mais rien ne garantit qu'un marché actif et liquide sera maintenu pour en permettre la négociation, auquel cas un investisseur pourrait avoir de la difficulté à les revendre.
 - Le cours de nos actions ordinaires pourrait être volatil et soumis à de grandes fluctuations en raison de nombreux facteurs, dont les régimes gouvernementaux et les régimes de réglementation, l'appui de la collectivité envers le secteur de la marijuana médicinale, la fluctuation de nos résultats d'exploitation, les changements dans nos perspectives d'affaires, ainsi que divers autres facteurs qui sont indépendants de notre volonté.
 - Nous pourrions émettre d'autres actions ordinaires dans l'avenir, ce qui pourrait diluer la participation des actionnaires de la Société.
 - Les conditions d'inscription à la TSXV exigent que nous nous engagions à n'exercer que les activités de production, d'acquisition, de vente et de distribution de marijuana médicinale permises au Canada aux termes de la licence octroyée par Santé Canada, et ce, tant que nous serons inscrits à la TSXV.
 - Nos activités sont soumises à des lois et à des règlements en matière d'environnement et de sécurité visant, entre autres, les émissions et les rejets dans l'eau, l'air et la terre, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux et non dangereux, et la santé et la sécurité des employés. Nous engagerons des coûts et contracterons des obligations de manière continue relativement aux questions de santé et de sécurité liées à l'environnement et aux employés. Toute violation des lois et des règlements en matière d'environnement et de sécurité pourrait se traduire par des coûts supplémentaires afin d'apporter des mesures correctives, par des sanctions ou par des restrictions touchant nos activités de fabrication.
 - La croissance de nos activités et de nos résultats d'exploitation pourrait être ralentie par des restrictions applicables aux ventes et aux activités de commercialisation imposées par Santé Canada.
 - Nous sommes exposés au risque que des employés, des entrepreneurs indépendants ou des consultants s'adonnent à des activités frauduleuses ou à d'autres activités illégales. L'inconduite de ces parties pourrait inclure toute insouciance ou négligence volontaire, ou toute activité non autorisée qui serait signalée à la Société et qui violerait : i) la réglementation gouvernementale; ii) les normes de fabrication; iii) les lois et règlements fédéraux et provinciaux contre la fraude et les abus dans le domaine des soins de santé; ou iv) les lois exigeant la communication d'information ou de données financières véridiques, complètes et exactes.